



Acquisition de la nationalité

Par **2015**, le **10/03/2015** à **12:37**

Bonjour ma mère c'est marié avec mon père le 4 avril 1983 cependant à cette période mon père n'était pas encore français c'est après qu'il a fait le a demande de naturalisation mais la semaine passe après 31 ans machalla de vie commune dont 16 en France ma mère demande la nationalité mais on le lui refuse au motif que au moment de son mariage mon père n'était pas encore français certes mais je me demande si il ne peut pas avoir atténuation de de principe dans la mesure ou elle a trois enfants français par naissance et les autre car leur père le mien es français a cela s'ajoute qu'elle a reçu le diplôme attestant de son savoir parler français

Merci d'avance

Par **domat**, le **10/03/2015** à **17:08**

bjr,

l'obtention de la nationalité française à raison du mariage indique qu'il faut avoir épouser un conjoint français ce qui n'est pas le cas de votre mère.

par contre votre mère doit pouvoir obtenir la nationalité française du fait qu'elle réside en france depuis plusieurs années.

voir ce lien:

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F2213.xhtml>

cdt